

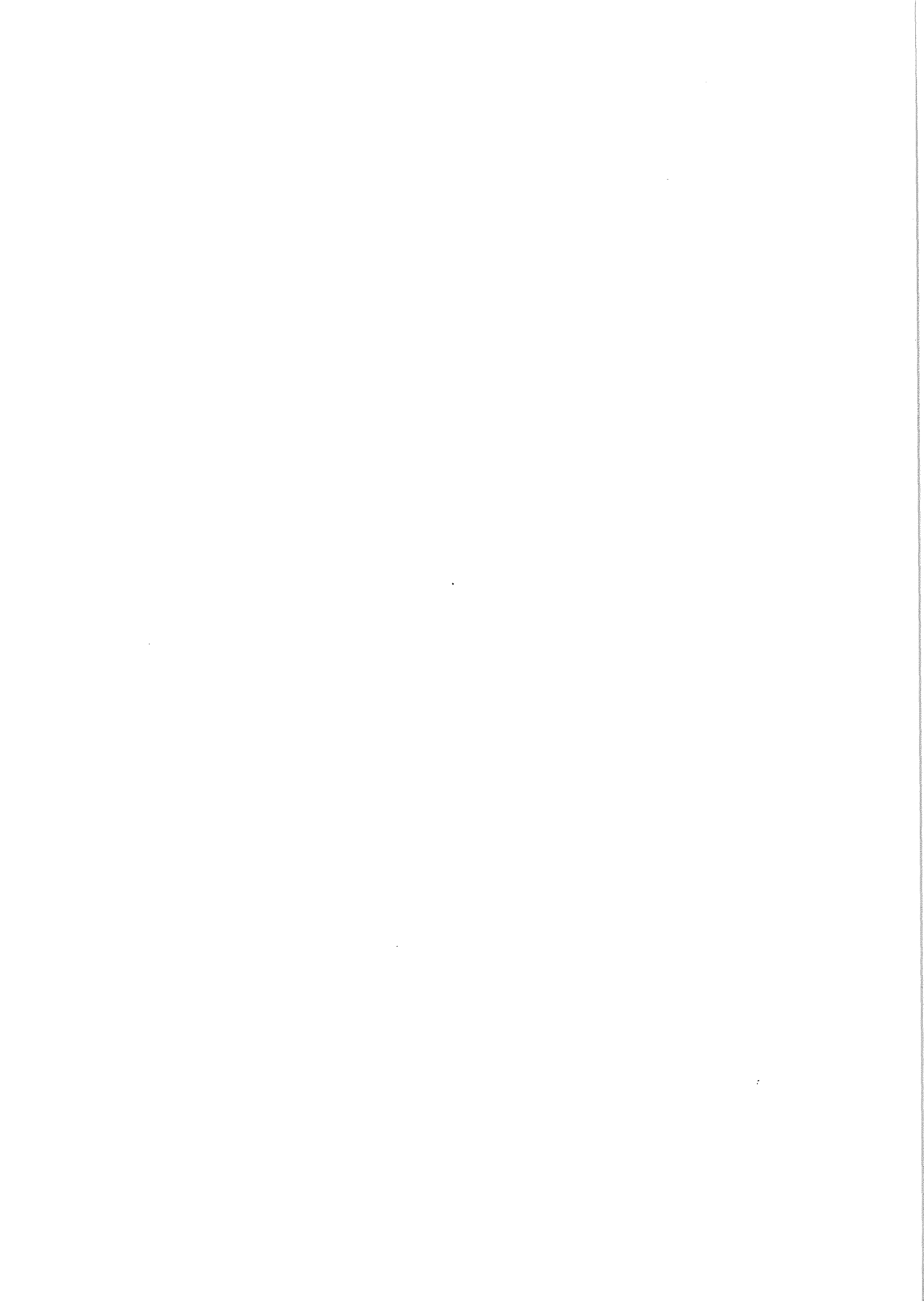


# BASSINS

Préavis n° 02/19

**Préavis municipal relatif à une demande de crédit  
extra-budgétaire pour l'entretien des murets d'alpage**

*Affaire traitée par : M. A. Pacozzi, municipal*





# BASSINS

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. But

La commune de Le Vaud nous a contacté, suite au refus de participer aux frais de réhabilitation des murets pour 2019.

Cela remet en cause les travaux planifiés entre 2018 et 2020 en commun pour ce tronçon de muret, le budget de la commune de Le Vaud ayant été accepté.

## 2. Exposé des motifs

La commune de Bassins avait participé au projet du fonds de la protection du paysage à la revalorisation des murs en pierre sèches.

Depuis 1998, la Commune participe au projet de réfection des murets en pierre sèche initié par le parc jura vaudois avec le soutien du fond suisse pour le paysage. En découle l'obtention de subvention qui permettent de couvrir une partie des frais engendrés par ces travaux.

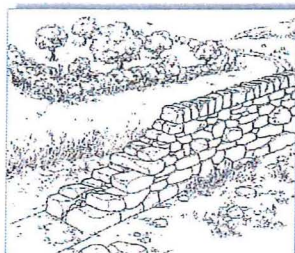


AGFORS  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE LA SERINE

## COMMUNE DE BASSINS

Patrimoine pastoral

### REFECTION DES MURETS EN PIERRES SÈCHES 2017



Parc Jura vaudois

Les soussignés attestent de la prise de connaissance des informations contenue dans le courrier édité le 18 avril 2016 par le Parc Jura vaudois concernant la réfection des murs en pierres sèches 2016. Ce courrier est relatif aux montants de subventions accordés pour les travaux 2016, ainsi qu'aux conditions de réalisation de ces derniers.

Lieu et date : Bassins, le 30.04.16

Signature du propriétaire :

Signature du responsable de la direction des travaux :

En date du 23.08, La Commune a annoncé au parc jura vaudois, les intentions pour la réalisation des travaux en 2019. Ceci permet de réserver les aides financières pour ce projet.

De : Amaury ANNEN <[amaury.annen@agfors.ch](mailto:amaury.annen@agfors.ch)>

Envoyé : jeudi, 23 août 2018 14:13

À : Valérie COLLAUD <[collaud@parcjuravaudois.ch](mailto:collaud@parcjuravaudois.ch)>

Cc : Didier Lohri (<[tablette@lohri.net](mailto:tablette@lohri.net)>); Commune de Le Vaud (<[greffe@levaud.ch](mailto:greffe@levaud.ch)>); Commune de Bassins (<[commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)>); <[charles-olivier@cloches.ch](mailto:charles-olivier@cloches.ch)>

Objet : Programme annonce travaux murets 2019 - Bassins et Le Vaud

Bonjour Valérie,

Pour faire suite à votre courrier du 30 juillet dernier, veuillez trouver en fichier joint les annonces de travaux pour la réfection des murets de la Commune de Bassins et de Le Vaud, soit :

Commune de Bassins :

- La Chaumette 36 m devis CHF/ TTC 9'564
- Le Planet (1/2 part avec Le Vaud) 20 m devis (1/2) CHF/ TTC 5'170

Commune de Le Vaud

- Le Planet (1/2 part avec Bassins) 20 m devis (1/2) CHF/ TTC 5'170

En vous remerciant de confirmer la bonne réception de notre annonce, recevez, mes meilleures salutations

Commune de Bassins - Place de la Couronne 4 - CH-1269 Bassins - Tél. +41 22 366 23 22

[www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

[commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

Page 2 sur 7



# BASSINS

Comme indiqué lors du conseil communal du 13 décembre 2018, la Municipalité avait recensé une distance de 5 km à entretenir selon les 2 critères suivants.

## Inventaire des infrastructures;

Inventaire des murets selon 2 critères;

1. Fonction agricole (clôtures et protection des citernes)
2. Fonction paysagère



<b>Total inventaire</b> (arrondis)	<b>5'040 m</b>
Dont;	
<b>Muret limite, séparation de pâturage,</b>	<b>3'370 m</b>
<b>Muret de séparation (interne à un pâturage)</b>	<b>1'070 m</b>
<b>Muret entourage de citerne</b>	<b>270 m</b>
<b>Muret "carré de feinage"</b>	<b>330 m</b>
<b>Investissement ( au prix du jour)</b>	<b>1'260'000 CHF</b>
<b>Rythme de réfection (130 m/an)</b>	<b>40 ans</b>



# BASSINS

## Programme proposé en 2019

Tronçons	Longueur	Commune(s) Partenaire(s)
Le Planey 2 <sup>ème</sup> partie (1 <sup>er</sup> tronçon réalisé en 2018)	40 m	20 m Le Vaud 20 m Bassins
La Chaumette (fin) total 360 m	36 m	-----

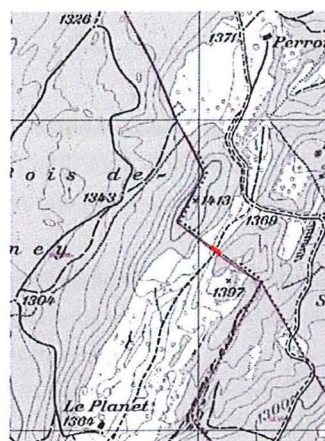
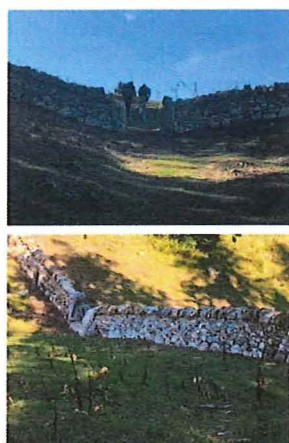
## Programme proposé en 2020

Tronçons	Longueur	Commune(s) Partenaire(s)
Le Planey 3 <sup>ème</sup> partie fin (1 <sup>er</sup> tronçon 2018 – 2 <sup>ème</sup> tronçon 2019)	40 m	20 m Le Vaud 20 m Bassins
À déterminer (La Bassine les Pralets )	????	-----

Muret 2018 - La Chaumette



2018 Muret Le Planey - Perroude du veau





# BASSINS

## Muret en pierres sèches

Vision de la Municipalité

Réfection des murets dans une continuité → un peu mais tout le temps

Priorisation en fonction de:

- Entourage de citerne
- Muret de chalet (Bassine)
- Muret à forte visibilité paysagère (Chaumette)
- Muret en commun avec d'autres Communes (Marchissy, Le Vaud, Arzier)
- Potentialité de subventions (FSP-IFP via PJV)

### ATTENTION !

Probable diminution des subventions apportées par le fonds suisse du paysage (FSP) dans les prochaines années = **à surveiller !**

**Ne pas se couper l'herbe sous les pieds tant qu'il y a des subventions**

Synthèse 1997 – 2018 (données statistiques)

Réfection des murets en pierres sèches

~1'100 m

	TOTAL
2018	48
2017	20
2016	105
2015	122
2014	165
2013	109.5
2012	110
2011	80
2010	76
2009	50
2008	48
2007	55
2006	30
1997-2005	90
	1108.5



50 m / an

Pour l'année 2019, il avait été prévu de réaliser les tronçons de la Chaumette et du Planey.

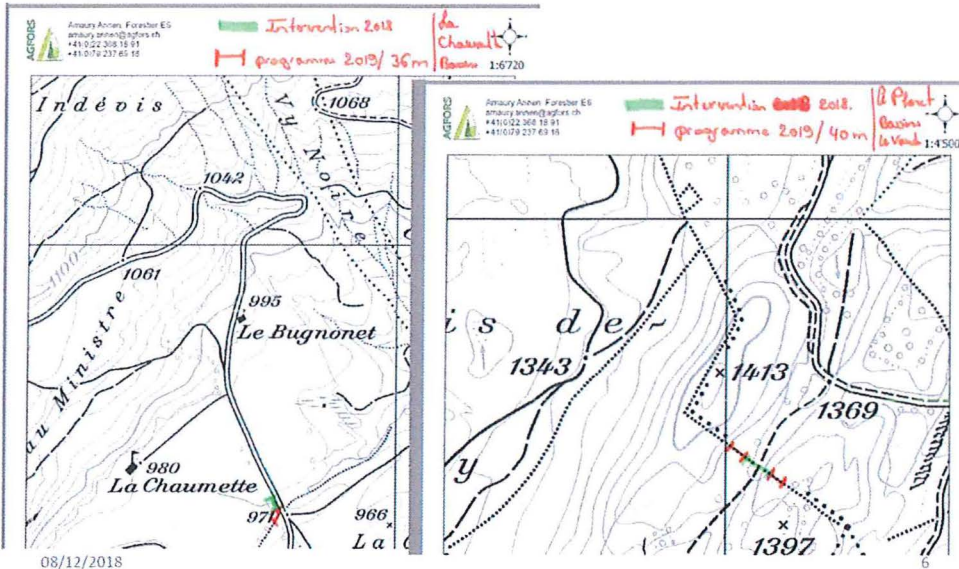
Pour la Chaumette, il s'agit d'une porte d'entrée de nos pâturages et il y a un impact important pour nos visiteurs. Il s'agit de terminer le tronçon en cours (360 m au total) la fonction paysagère et de contention du bétail à proximité de la route des Montagnes sont confirmées

Pour le Planey, c'est un tronçon traversé par le sentier des crêtes (itinéraire swissmobile n°5) et qui marque la limite de propriété entre les communes de Bassins et Le Vaud. La fonction paysagère et de contention du bétail sont confirmées. C'est un tronçon très fréquenté par les randonneurs et surtout il est le résultat d'une collaboration, avec la commune de Le Vaud. Cet acte est assez rare et il est regrettable de ne pas collaborer avec notre commune voisine.



# BASSINS

## Programme 2019 - continuité



### 3. Incidences financières

Le montant des travaux a été estimé à 13'720 CHF pour les 2 alpages.

Ce montant est déterminé par les devis demandés aux entreprises réalisant ces travaux et reçu en date du 18 août 2018.

Les communes de Bassins et Le Vaud ont donné mandat au groupement de gérer le projet de réfection des Murets. Dans ce cadre il s'occupe d'effectuer les demandes d'offres, les annonces au parc, les rapports finaux pour l'obtention des subventions, le paiement des entreprises, l'encaissement des subventions et les décomptes finaux pour les communes, solde à charge des communes (avec pièces justificatives à l'appui=transparence), ceci sous la responsabilité des communes respectives = accord par les communes avant d'entamer les procédures.

Pour des travaux réalisés en 2018, le décompte final parvient aux communes en juin 2019, car les subventions sont allouées après décompte réalisé par le parc pour l'ensemble des communes concernées par les murets (18 communes en 2017). Le taux de subventions touchés n'est pas fixe mais calculé au prorata des mètres linéaires réalisé sur l'ensemble du périmètre du parc et des potentiels de subventions/aides trouvées par le parc. Le taux moyen 2017 est de 35 % - 2016 = 52 % dans les comptes 2019 vous trouverez le décomptes final 2018.

Nous proposons d'affecter en diminution de ce montant la somme de 2'920 CHF comme participation aux frais de réhabilitation des murets pour l'année 2019.



# BASSINS

La somme de 10'800 CHF sera financée par la trésorerie communale.

## 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bassins,

- vu le préavis n° 02/2019 de la Municipalité,
- oui les rapports des commissions des finances et des forêts – alpages, chargées d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- **D'accorder un montant de 13'720 CHF pour la réfection des murets de la Chaumette et du Planey selon les plans fournis sur le préavis 02/19**
- **De porter en diminution du montant de réfection une somme de 2'920 CHF de participation aux contributions d'estivage**
- **De prélever le montant de 10'800 CHF de la trésorerie communale pour financer les travaux de réfection des murets en 2019.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire :   
Didier Lohr Nathalie Angéloz